

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du 15 avril 2015 relative au renforcement de la lutte contre l'insécurité routière – vacances de Pâques et week-ends prolongés du mois de mai 2015

NOR : INTK1508333J

Références :

Plan d'action sécurité routière du 26 janvier 2015 ;
Ma note du 26 mars 2015.

Le ministre de l'intérieur à Monsieur le préfet de police ; Monsieur le préfet de police des Bouches-du-Rhône ; Mesdames et Messieurs les préfets (pour action) ; Monsieur le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur ; Monsieur le préfet, directeur général de la police nationale ; Monsieur le général d'armée, directeur général de la gendarmerie nationale ; Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routières (pour information).

Pour la première fois depuis 12 ans, l'année écoulée a enregistré une hausse de la mortalité routière, avec 3 388 personnes décédées sur les routes de France métropolitaine, soit une hausse de + 3,7 % (+ 120 personnes) par rapport à 2013. Les deux premiers mois de l'année 2015 ont également été marqués par une augmentation de la mortalité routière de + 9,3 %.

Refusant toute fatalité et ayant pleinement conscience que la route est encore trop souvent synonyme de drames humains et de vies brisées, j'ai décidé le 26 janvier dernier de lancer un plan d'action pragmatique et ambitieux pour combattre l'accidentalité routière sous toutes ses formes. En agissant sur le comportement des conducteurs comme sur la sécurité des véhicules et des infrastructures, celui-ci vise à mobiliser l'ensemble des leviers pertinents en matière de sécurité routière.

Les 26 mesures qu'il comprend sont destinées à mieux protéger l'ensemble des usagers de la route, les plus vulnérables – tels les piétons, les cyclistes et usagers de deux-roues motorisés – comme les automobilistes. Elles concernent par ailleurs tous les facteurs comportementaux générateurs d'accidents : vitesse, alcool, drogue, usage du téléphone... Lors d'un récent déplacement lié aux chassés-croisés du week-end pascal, j'ai eu l'occasion de présenter à la presse l'état d'avancement de ce plan (10 mesures sur les 26 seront ainsi mises en œuvre à la fin du mois) qui exigera, bien sûr, une mobilisation sans faille de votre part. Dans le prolongement, la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) vient de vous adresser les premiers tableaux de bord trimestriels. Ils sont destinés à vous assister dans le suivi des indicateurs clés de votre département, relatifs à l'accidentalité et à l'activité des forces de l'ordre, et à vous positionner par rapport aux résultats régionaux et nationaux. À cet égard, un effort conséquent sera demandé aux départements les plus signalés qui, en cohérence, seront également prioritairement dotés des nouveaux moyens disponibles en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Avec une baisse de la mortalité routière de l'ordre de – 11 %, les résultats du mois de mars 2015 apparaissent encourageants. Les chassés-croisés liés aux vacances de Pâques et aux week-ends prolongés du mois de mai doivent faire l'objet d'une vigilance soutenue de votre part et de celle des forces de l'ordre afin de ne pas compromettre cette inversion de tendance, toujours fragile. Aussi, je vous demande de vous engager personnellement, notamment sur le terrain, lors d'opérations de lutte contre l'insécurité routière et de vous assurer de la très large mobilisation des forces de l'ordre.

Dans l'esprit du plan d'action du 26 janvier 2015, l'engagement des forces de l'ordre doit être orienté vers la protection des usagers vulnérables et la lutte contre les infractions les plus graves, comme l'alcool au volant et les excès de vitesse. À cet effet, je vous demande de mobiliser l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'insécurité routière pour assurer une présence préventive et répressive sur les axes que vous aurez ciblés.

Durant les journées à trafic routier dense

Des services spécifiques seront commandés à l'occasion des flux aller et retour de ces vacances de printemps et des week-ends prolongés du mois de mai.

Vous assurerez une couverture optimale de votre réseau routier par une présence visible et dissuasive des policiers et des gendarmes. Dans ce cadre, vous associerez également à votre action les polices municipales. Cet effort visera notamment à réprimer les comportements dangereux comme le non-respect des distances de sécurité, les vitesses excessives ou inadaptées, les franchissements de ligne continue ou l'usage des téléphones tenus en main. Ce maillage territorial sera également de nature à délivrer un message de prévention et à appeler les conducteurs à la vigilance.

Durant toute la période considérée

Lors de cette période, les conducteurs de deux-roues motorisés sont traditionnellement impliqués dans des accidents graves. Vous veillerez donc à ce que des contrôles dissuasifs soient organisés sur les axes les plus empruntés par cette catégorie d'usagers.

En 2014, la mortalité routière des piétons a fortement augmenté (+ 8 %). Afin d'inverser cette tendance, vous aurez une attention soutenue à l'égard de ces usagers, en veillant à garantir leur sécurité dans les situations et endroits où ils apparaissent les plus vulnérables.

S'agissant de la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant, vous vous attacherez à renforcer de manière significative les contrôles coordonnés et d'initiative, notamment à proximité des lieux festifs lors des week-ends et jours fériés.

*
* *

Au cours de cette période particulièrement sensible, la mobilisation des forces de sécurité au sein de votre département devra faire l'objet d'une communication intense afin d'informer et de sensibiliser les usagers. La communication constitue en effet une dimension à part entière de la politique de sécurité routière.

Je sais pouvoir compter sur votre implication afin de faire reculer durablement la mortalité routière et ainsi poursuivre l'objectif d'une mortalité inférieure à 2000 personnes sur les routes en 2020.

Fait le 15 avril 2015.

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE